



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Concours « La Flamme de l'Égalité » 2024

Instruction du 23 novembre 2023 relative à la session 2024 du concours « La Flamme de l'Égalité »

Rectorat

Inspection pédagogique régionale

Affaire suivie par :

Jérôme Chastan

IA-IPR histoire-géographie

Référent académique Mémoire et citoyenneté

Téléphone : 06 34 41 89 91

Mél : jerome.chastan@ac-creteil.fr

Amélie Sasso

CMI histoire-géographie

Mail : amelie.sasso@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco

94010 Créteil cedex

www.ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du second degré (pour attribution), s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs académiques, directeurs académiques des services de l'Éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis, du Val de Marne.

Objet : Concours « La Flamme de l'Égalité » - session 2024

Chaque année, les élèves de l'académie de Créteil présentent des projets de grande qualité, régulièrement primés au niveau national, dans le cadre du Concours « La Flamme de l'Égalité » et témoignent ainsi de leur forte implication dans ce concours récent et portant des enjeux très importants.

À leurs côtés, de nombreux enseignants entrent dans le processus de préparation du concours avec les élèves. Pour aider chacun d'entre eux, quelques points d'appui et de vigilance sont ici rappelés.

Textes règlementaires

Le concours émane d'une proposition originale du Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage, conseil du gouvernement instauré à la suite de la loi du 21 mai 2001, réintégré depuis novembre 2019 au sein de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage. Le concours en est à sa 9^e édition, sur le thème : « **Résister à l'esclavage : survivre, s'opposer, se révolter** ». Il est réalisé en partenariat avec la ligue de l'enseignement.

Le règlement du concours et les ressources sont accessibles aux adresses suivantes :

- <https://www.laflammedelegalite.org>
- <https://www.laflammedelegalite.org/actualites/reglement-officiel-de-la-9eme-session>
- <https://eduscol.education.fr/3529/concours-la-flamme-de-l-egalite>

Public concerné

Le concours est ouvert à tous les élèves de cycle 3, de cycle 4 et des lycées. Les élèves peuvent être scolarisés dans des établissements relevant directement de l'Éducation nationale (écoles, collèges, lycées généraux, technologiques et professionnels, EREA) comme au sein d'établissements tels que les CFA, EPIDE, IME, écoles de la deuxième chance, etc.

Enjeux pédagogiques et civiques

La Flamme de l'Égalité constitue un levier pour engager les élèves dans un travail autour de l'histoire, adapté à leurs appétences et parcours ainsi qu'aux projets des établissements et classes. Il compte trois catégories de participation, précisées dans le règlement (une en élémentaire à partir du CM1, une en collège et une en lycée). Elles permettent d'inscrire les élèves dans des projets collectifs. Le concours permet de développer les capacités d'analyse des élèves. Il a aussi une portée civique importante, en contribuant à la construction d'une mémoire collective autour de valeurs partagées afin de favoriser le sentiment d'une appartenance commune autour de la défense de la dignité humaine. Le concours est également au cœur des objectifs du plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, avec la possibilité de mettre en avant des lieux de mémoire, des acteurs et des images, des œuvres littéraires, des discours, reliant une histoire mondiale et des ancrages locaux.

Démarches

Quelle que soit la catégorie, le travail s'inscrit dans trois démarches convergentes.

Une démarche scientifique

Le concours est l'occasion de faire entrer, chaque fois que possible, les résultats de la recherche dans les contenus des enseignements. Il permet notamment de travailler la recherche documentaire, l'approche critique des sources, l'éducation aux médias et à l'information (EMI). Les documents et témoignages, contextualisés, mis en perspective, servent à mobiliser l'esprit critique des élèves lorsqu'ils en font usage dans leurs propres travaux ou lorsqu'ils effectuent des choix documentaires. Le concours développe ainsi leur vigilance quant au respect de la propriété intellectuelle et du droit à l'image. Le recours aux documents d'archives est particulièrement formateur pour les élèves. Ce travail doit contribuer à montrer aux élèves comment une démarche mémorielle doit nécessairement s'appuyer sur un travail historique rigoureux et sensibiliser à la méthode et au travail de l'historien.

Une démarche didactique

Le concours permet de travailler le lien entre citoyenneté, valeurs de la République, histoire et mémoire dans le cadre des programmes d'histoire-géographie. Il est doté d'une composante civique forte. Il peut réunir avec profit plusieurs disciplines et promouvoir une pédagogie de projet complémentaire du travail fait en cours et pouvant lui donner encore plus de sens.

Dans ce cadre, les élèves seront acteurs de leur implication. Il est donc préférable que la participation soit volontaire ou, à tout le moins, rendue signifiante pour chaque candidate et candidat. L'énoncé explicite des attendus correspondant au niveau de classe et à la catégorie choisie facilitera leur travail ainsi que leur investissement.

Une démarche pédagogique

Durant la préparation du concours, les élèves sont notamment mis en activité d'apprentissage par le biais d'une démarche de projet afin d'acquérir compétences, connaissances et culture nécessaires à la réalisation d'un travail collectif. Le travail en équipe, l'usage de pratiques innovantes, la production de ressources, l'utilisation nécessaire du numérique, pour réaliser ou présenter le projet, par les élèves sont autant de pistes à suivre. La recherche de l'originalité, légitime, n'est pas une condition nécessaire. Elle s'inscrit seulement dans la valorisation du travail de fond entrepris par les élèves, des analyses et des contenus qui en découlent. La liberté que donne le concours sur les formes des productions doit être pleinement exploitée par les élèves et les professeurs qui les encadrent.

Productions et travaux

Le règlement du concours fournit de nombreuses indications pour les travaux collectifs afin de garantir leur protection durant leur circulation entre les membres des jurys et de faciliter leur conservation.

Le projet, quelle que soit sa forme, devra être déposé sur le site dédié au concours (www.laflammedelegalite.org), sous l'un des formats suivants, **n'excédant pas les 700 Mo** :

- un document graphique ou textuel n'excédant pas les **20 pages** (PDF) ;

- un diaporama de **30 vignettes au plus** (PDF ou PowerPoint) ;
- un fichier sonore ou vidéo de **4 minutes maximum, générique inclus** (mp3, mp4, mov, avi) ;
- un projet numérique dont l'ensemble des éléments graphiques, textuels, sonores et/ou filmiques ne dépassent pas les formats présentés ci-dessus.

Aucune réalisation ne pourra être envoyée par courrier aux organisateurs du concours. **Les productions matérielles (sculpture, jeu de société, objets divers...) doivent être filmées ou photographiées.**

Éléments de calendrier

Une date unique nationale pour la clôture des inscriptions et le rendu des travaux est fixée le **dimanche 31 mars 2024**. Cette date d'inscription est donc aussi celle du retour des travaux.

L'inscription doit obligatoirement se faire sur la plateforme ADAGE.

Un dossier de candidature comporte les éléments suivants :

- Un court formulaire de candidature obligatoire et complété directement en ligne au moment du dépôt sur le site dédié www.laflammedelegalite.org.
- Le formulaire d'inscription complété sur la plateforme ADAGE enregistré au format PDF et téléversé au moment du dépôt.
- Les autorisations de cession de droits à l'image et d'auteur spécifiques au concours, à retrouver sur le site internet.
- La production des élèves soumise sur un support numérique et dans les limites indiquées au point précédent (une seule production par candidature est autorisée).
- Des pièces facultatives telles qu'un dossier pédagogique (20 pages max) ou des photographies du projet.

Ressources et partenaires

Des fiches conseils sont consultables sur le site et le portail national du concours aux adresses suivantes :

- <https://www.laflammedelegalite.org>
- <https://eduscol.education.fr/3529/concours-la-flamme-de-l-egalite>

Les DSDEN et les partenaires sont d'une aide précieuse. Les DSDEN accompagnent les professeurs. Elles organisent des animations et formations, en lien avec Jérôme Chastan, référent Mémoire et citoyenneté (jerome.chastan@ac-creteil.fr), Alice Marsol, responsable du Trinôme académique (alice.marsol@ac-creteil.fr), Amélie Sasso, chargée de mission de l'inspection (amelie.sasso@ac-creteil.fr) ainsi qu'avec de nombreux partenaires. Il est possible de les contacter aux adresses suivantes :

- Val-de-Marne : ce.94ia@ac-creteil.fr
Évelyne Coggiola-Tamzali Evelyne.Coggiola-Tamzali@ac-creteil.fr
- Seine-et-Marne : ce.77ia@ac-creteil.fr
Catherine Del Gamba pol-intermin77@ac-creteil.fr
- Seine-Saint-Denis : ce.93cabinet@ac-creteil.fr (pilote de l'expérimentation d'ouverture au CM2)
Thibault Leroy ce.93memoire-citoyennete@ac-creteil.fr

Les services pédagogiques des différents centres d'archives d'Île-de-France comme les musées et les lieux de mémoire sont disposés à accompagner les équipes. Des professeurs-relais sont à la disposition des équipes enseignantes.

De même, il est possible de vous appuyer sur des associations partenaires de l'École afin de mobiliser leurs compétences et les amener à témoigner, ou à accompagner les élèves dans leur parcours.

En complément du [dossier pédagogique](#), édité par la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, le site du concours propose de nombreuses ressources et exemples d'intervention de partenaires.

Conscient de l'ampleur du travail et de l'investissement de tous, je vous remercie, ainsi que les équipes enseignantes, de participer au rayonnement du concours dans notre académie, développant ainsi la motivation et l'engagement des élèves dans leurs parcours scolaire et citoyen.

La rectrice de l'académie de Créteil

Julie Benetti